



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFECTURE DE L'AVEYRON

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le public est informé qu'une enquête publique portant sur la demande de régularisation de l'autorisation d'exploiter la micro-centrale des Cascades des Creissels – Ruisseau de Cabrières – commune de Creissels dans le département de l'Aveyron se déroulera pendant 15 jours consécutifs du jeudi 25 janvier 2018 à 9h au jeudi 8 février 2018 à 17h inclus sur le territoire de la commune de Creissels.

M. Jean-François GROS retraité de la gendarmerie, a été désigné, par le tribunal administratif en tant que commissaire enquêteur. En cas d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant pourra être nommé après interruption de l'enquête.

Le siège de l'enquête est situé à la mairie de Creissels.

Le dossier d'enquête pourra être consulté aux jours et aux heures habituels d'ouverture de la mairie de Creissels. Il sera également consultable pendant la durée de l'enquête sur un poste informatique mis à disposition du public à l'adresse suivante : Mairie de Creissels, 16 Rue du Moulin-Haut 12100 Creissels les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h et publié sur le site internet de la préfecture de l'Aveyron : <http://www.aveyron.gouv.fr> pendant cette même durée.

Les observations et les propositions du public sur la demande pourront être, pendant le délai de l'enquête :

- portées par les intéressés sur le registre d'enquête correspondant ouvert à cet effet dans la mairie de Creissels ;
- adressées par écrit au commissaire enquêteur au siège de l'enquête située à la mairie de Creissels;
- transmises à l'adresse suivante : sbef-enquete-publique1@aveyron.gouv.fr
- présentées verbalement au commissaire enquêteur qui se tiendra à la disposition du public à la mairie de Creissels les jours et horaires suivants les :
 - jeudi 25 janvier 2018 de 9h à 12h,
 - vendredi 2 février 2018 de 14h à 17h,
 - jeudi 8 février 2018 de 14h à 17h.

Des informations complémentaires peuvent être sollicitées auprès du demandeur : Monsieur Hervé Saumade domicilié au lieu-dit « Les cascades » (Ferme des cascades de Creissels) route de Brunas 12100 Creissels - tél. : 06 02 37 87 38, courriel : herve.saumade@free.fr

Le préfet statuera sur cette demande dans un délai maximal de trois mois à compter du jour de réception par la Direction Départementale des Territoires (DDT) du dossier de l'enquête transmis par le commissaire enquêteur par un arrêté d'autorisation assorti de prescriptions ou par un arrêté de refus. Ce délai de trois mois peut éventuellement être prorogé par arrêté préfectoral motivé.

A l'issue de la procédure d'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur dans la mairie de Creissels, en obtenir communication sur demande adressée à la DDT service biodiversité eau et forêt – 9 rue de bruxelles – Bourran – BP 3370 – 12033 Rodez Cedex 9 ou le consulter sur le site internet de la préfecture : <http://www.aveyron.gouv.fr/> pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Fait à Rodez, le 18 décembre 2017

Le chef du service biodiversité eau et forêt


Laurent LEFEVRE